

Assemblée nationale

Deux textes adoptés en première lecture

Stéphane MASSASSA
Libreville/Gabon

Il s'agit du projet de loi portant Réglementation du secteur des hydrocarbures en République gabonaise, ainsi que celui autorisant l'État gabonais à contracter un emprunt d'un peu plus de cent-soixante-quinze millions d'euros auprès de la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD).

LES membres de l'Assemblée nationale ont tenu, hier, à leur siège, une séance plénière, présidée par le premier responsable de leur institution, Faustin Boukoubi. En présence du ministre d'État en charge des Relations avec les institutions constitutionnelles, Francis Nkea Ndzigue et de ses collègues Jean-Marie Ogandaga (Économie) et Pascal Houangni Ambourou (Pétrole, Gaz et Hydrocarbures). À l'ordre du jour : l'examen et adoption du projet de loi portant Réglementation du secteur des hydrocarbures en République gabonaise, et le projet de loi autorisant l'État gabonais à contracter un emprunt d'un peu plus de cent-soixante-quinze millions d'euro auprès de la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD). Les deux



Photo : Sylvain Maganga

Une vue partielle des membres du bureau de l'Assemblée nationale...



Photo : Sylvain Maganga

...ainsi que quelques députés présents à cette plénière.

textes ont été adoptés en première lecture. Le texte relatif à la Réglementation du secteur des hydrocarbures, approuvé par les députés, est selon le ministre Pascal Houangni, une révision de la loi n°11/2014 du 28 août 2014. Laquelle serait fortement décriée par l'ensemble des acteurs du secteur pétrolier, ainsi que par les potentiels investisseurs. Ces derniers la jugeant "trop rigide et peu attractive". A tel point que, a-t-il expliqué, "cette faible attractivité du cadre juridique a entraîné le départ de nombreuses sociétés du secteur pétrolier. Pis, aucun contrat y relatif n'a été signé depuis l'entrée en vigueur de ladite loi, en 2014". C'est dire, si l'on en croit le chef de ce département ministériel, que les innovations appor-



Photo : Sylvain Maganga

Vue des membres du gouvernement concernés par l'ordre du jour.

tées au texte en vigueur, devrait pouvoir lui donner un caractère attractif et flexible (lire ci-dessus). Étant entendu que, selon lui, le travail mené au préalable par ses équipes, a consisté "à consulter les acteurs locaux du secteur des hydrocarbures tels que l'Union

pétrolière gabonaise (UPEGA) et le Groupement des Professionnels pétroliers (GPP), les organismes internationaux comme le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, ainsi que l'Université de Houston".

Quant au texte relatif à

l'emprunt de l'Etat, il s'agit, selon le ministre de l'Économie, d'une enveloppe dénommée "Second Prêt à l'Appui des Politiques de Développement en matière de consolidation fiscale et de la Croissance inclusive". Laquelle devrait être destinée à la poursuite du financement du Plan de relance de l'économie (PRE). Et Jean-Marie Ogandaga d'expliquer que cette seconde opération maintient les objectifs de développement de la première et poursuit le soutien à l'efficacité des dépenses et la croissance inclusive. Notamment, a-t-il poursuivi, dans les domaines du "renforcement de la soutenabilité budgétaire et de l'efficacité dans la gestion du secteur public en continuant à accroître la mobilisation des recettes, en stabilisant la masse sala-

riale tout en introduisant des améliorations structurelles dans la Fonction publique, et en améliorant la transparence de la dépense publique". De même, dans "l'amélioration de la compétitivité notamment le climat des affaires, en consolidant les services à guichet unique, en ouvrant la voie à un nouveau Code d'investissement et en renforçant les services des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)". Ainsi que "la protection des pauvres en poursuivant des réformes visant à améliorer graduellement l'efficacité du système de soin de santé et des services de protection sociale". Notons par ailleurs que la durée du remboursement dudit emprunt est estimée à quinze ans (15 ans).

Réglementation du secteur des hydrocarbures

Les préoccupations des députés et les arguments du ministre Houangni Ambourou

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

Lors de son audition par la Commission des Lois, le ministre des Hydrocarbures avait fait un exposé des motifs qui a suscité des réactions chez les élus. Obligant le membre du gouvernement à apporter davantage d'éclairages sur l'importance et la pertinence du projet de loi qu'il défendait.

LE ministre des Hydrocarbures, Pascal Houangni Ambourou, à l'instar de l'ensemble du gouvernement, a toutes les raisons de se satisfaire de l'adoption par l'Assemblée nationale, de la nouvelle loi portant Réglementation du secteur des hydrocarbures en République gabonaise. Cette phase constitue un premier pas décisif, en attendant le Sénat, vers l'aboutissement de cette réforme qui concerne un secteur vital pour notre pays et à laquelle les auto-



Photo : Ngoubilli Gaston/ L'Union

Le ministre des Hydrocarbures, Pascal Houangni Ambourou, lors d'une précédente sortie.

rités tiennent tant. A juger, entre autres, par la campagne de communication qui a suivi son adoption en Conseil des ministres. Les partenaires du Gabon, notamment le Fonds monétaire international (FMI) encourage le gouvernement gabonais dans ce sens. Toutefois, le texte venu de l'Exécutif et défendu par le ministre des Hydrocarbures face aux députés membres de la Commission des Lois n'a pas manqué de susciter

des réactions de la part des élus. Parmi les préoccupations exprimées par Gabriel Malonga Mouele, président de ladite Commission, et ses collègues, on note entre autres, les principales innovations apportées, les précisions relatives aux missions de la société Gabon Oil Company (GOC), le prix des produits pétroliers, etc. Dans ses réponses à ces préoccupations, le membre du gouvernement s'est voulu rassurant. Pascal

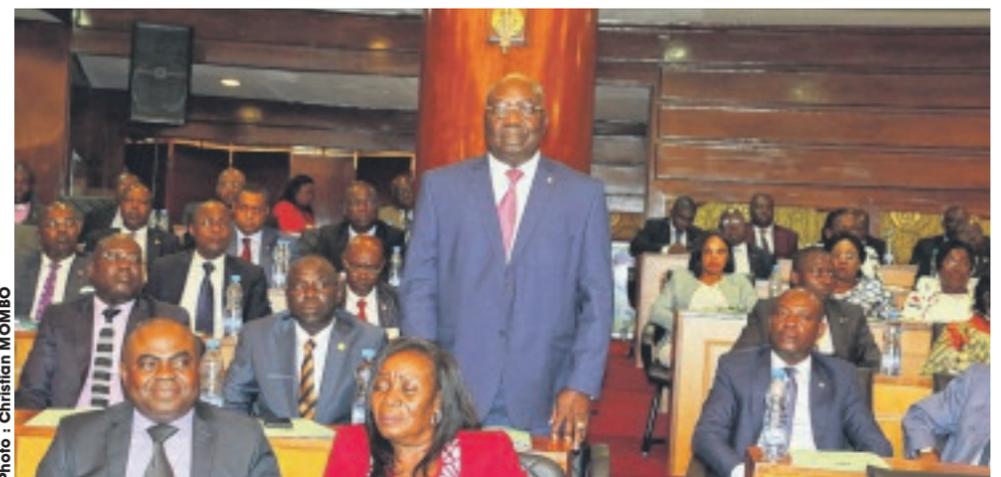


Photo : Christian MOMBO

Le député Gabriel Malonga Mouele (debout), le président de la Commission des Lois, le jour de son élection.

Houangni Ambourou a, sur la question relative aux innovations, cité "le cadre contractuel, la fiscalité de droit commun, la fiscalité spécifique au secteur pétrolier, le contenu local, le biocarburant et les pratiques de transparence et de bonne gouvernance". S'agissant des missions de la GOC, le ministre des Hydrocarbures a relevé que l'opérateur national a été créé en 2011 par un décret qui énonce clairement ses missions, son organisation

et son fonctionnement. "A ce titre, a-t-il souligné, elle a entre autres pour missions, celle de gérer les participations de l'Etat auprès des sociétés. La GOC reste un opérateur économique fiable et le rôle de la tutelle est de veiller au libre jeu de la concurrence." Par rapport aux prix des produits pétroliers, aspect qui préoccupe les populations, Pascal Houangni Ambourou a fait savoir à la Représentation nationale que "dans le cadre du Pro-

gramme de relance de l'économie, le Fonds monétaire international a recommandé au gouvernement de réviser les mécanismes de subvention de l'Etat. A ce titre, le gouvernement a été amené à opérer des choix en instaurant désormais une subvention partielle des produits pétroliers". A noter que le texte du ministre a reçu quelques amendements lors de son examen par les députés. La prochaine phase sera le Sénat.